

**MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE
DUNKERQUOISE**

PROJET

Ce projet a été conçu à partir des réunions publiques et tables rondes qui ont réuni, courant 2006, responsables associatifs bénévoles, techniciens et élus concernés ou intéressés par le mouvement associatif Dunkerquois.

L'élaboration de ce projet coïncide avec l'installation de la Maison de la Vie Associative en 2007 dans de nouveaux locaux, situés au centre de l'Agglomération, dans des quartiers bénéficiant d'une importante rénovation urbaine.

Il crée les fondements d'un partenariat avec la Ville de Dunkerque qui a accompagné la volonté du monde associatif d'être acteur de son destin.

Cette démarche de concertation, d'orientations, de conseil et de mise en forme a été rendue possible grâce au concours du Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire et à la collaboration du Réseau National des Maisons des Associations en la personne de son consultant Henri BUSNEL.

SOMMAIRE

PROJET POLITIQUE

- 1 – Missions générales P. 2
- 2 – Charte P. 2

PROJET D'ACTIVITES

- I – MVA, Eléments de mise en synergie des Associations
 - I - 1 - Observer le tissu associatif et en diffuser la connaissance P. 5
 - I - 2 - Créer un pôle d'accueil et d'orientation des associations et du public P. 7
 - I - 3 - Mise en réseau P. 8
 - I - 4 - Développer des outils d'échange et de mutualisation entre les associations P. 9
 - I - 5 - Organiser des temps forts et des événements rassembleurs du monde associatif P.10
- II – MVA, Centre de ressources et maison de services aux Associations
 - II – 1 – Développer un centre généraliste de documentation P.11
 - II – 2 – Renforcer la formation des acteurs associatifs P.13
 - II – 3 – Soutenir les capacités en communication des Associations P.14
 - II – 4 – Soutenir l'emploi associatif P.15

PROJET ORGANISATIONNEL

- I – LES INSTANCES STATUTAIRES P.16
 - I – 1 – L'Assemblée générale
 - I – 2 – Le Conseil d'Administration
 - I – 3 – Le Bureau
- II – L'EQUIPE SALARIEE
 - II – 1 – L'Organigramme P.17
 - II – 2 – Définitions de fonction P.18

PROJET POLITIQUE

1 - MISSIONS GENERALES

La Maison de la Vie Associative est un lieu d'échange, de diffusion des savoirs et des pratiques associatives.

Ses activités se développeront avec la volonté d'ouverture à l'autre, de découverte d'autres cultures et d'autres territoires.

La mission première de la Maison de la vie associative est le développement de la vie associative locale, notamment à travers la création de lieux d'échanges et de rencontres pour les associations, l'accompagnement des acteurs associatifs et la mise à disposition de ressources.

Considérant la vie associative comme moyen privilégié de développement de l'expression des personnes et de la participation à la vie de la cité, elle accueille les associations locales dans leur diversité et leur pluralisme. Elle impulse un civisme associatif et s'engage à promouvoir l'autonomie du secteur associatif dans ses rapports avec les partenaires publics et privés.

En référence aux valeurs républicaines, elle prône la laïcité, le respect de l'autre et l'ouverture. Elle agit dans un but désintéressé et favorise les complémentarités et les solidarités interassociatives ; elle promeut le fonctionnement démocratique et paritaire des associations, caractérisé par la transparence, l'accès de tous à l'information, au débat et à la décision.

2 – CHARTE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

A cette date, la charte n'est pas validée par la Municipalité

PROJET D'ACTIVITE

I / M.V.A, ELEMENT DE MISE EN SYNERGIE DES ASSOCIATIONS

1.1 - Observer le tissu associatif et en diffuser la connaissance

ENJEUX

La connaissance du tissu associatif est une condition essentielle pour permettre aux acteurs associatifs et à leurs partenaires d'appréhender les évolutions en cours et d'y réagir de façon appropriée. Malgré une forte demande venant des institutions et des associations sur la vie associative et ses caractéristiques, il n'existe, que ce soit à Dunkerque, dans son agglomération ou le département, aucun lieu regroupant l'information sur ces sujets.

Par ailleurs, la Maison de la vie associative a pour mission de participer à l'élaboration de la politique de soutien au secteur associatif. A cet effet, elle doit développer une fonction d'observation des besoins des associations, afin de contribuer à la recherche de solutions pour les satisfaire. La diversité du secteur associatif rend nécessaire une perception des besoins aussi précise et actualisée que possible. Ceci nécessite la mise en place d'outils d'analyse permettant d'y parvenir.

OBJECTIFS

Trois niveaux d'objectifs sont à poursuivre :

1. **Créer des outils d'observation du fait associatif** et recueillir des données destinées à mieux connaître et faire connaître le paysage associatif aux associations, aux pouvoirs publics et à leurs administrations :
 - observation des caractéristiques des associations (typologie, lieux d'implantation...),
 - création de bases de données et de dossiers,
 - ouverture à la consultation à moyen terme
 - édition périodique,
2. Conduire des recherches ayant trait aux **besoins des associations en matière de soutien et d'accompagnement.**

Les besoins sur lesquels la MVA pourrait enquêter seraient déterminés par son conseil d'administration. A titre d'exemples :

- les ressources des associations : locaux, financements, informatique...
- les salariés : gestion du personnel, paies, groupement employeurs, dispositifs liés à l'emploi
- mutualisation de services ou de formations
- accès à des données (documentation, abonnements, bases de données...)
- questions liées au bénévolat
-

Les objectifs des recherches peuvent être déterminés par le conseil d'administration de la M.V.A.

Plusieurs méthodes sont possibles :

- questionnaires transmis au moment du renouvellement des adhésions pour explorer les domaines dans lesquels les associations auraient des besoins (le forum du site Internet pourrait également être utilisé pour cette exploration des besoins)

- des enquêtes ciblées sur un besoin précis seraient engagées sous la responsabilité d'un comité de pilotage (groupe d'administrateurs, et de partenaires...)
 - ...
3. **Conduire des études ponctuelles sur des sujets d'ordre général** en faisant appel à des cabinets d'étude. A titre d'exemples, on peut citer : l'évolution des pratiques bénévoles, l'investissement des jeunes dans les associations...

PARTENARIAT

Sous la coordination d'un comité de pilotage composé d'acteurs associatifs et d'organismes ressources, plusieurs partenaires sont concernés par cette action :

- la Maison de la vie associative,
- les associations dunkerquoises,
- les services préfectoraux et le DDVA,
- les Universités et centres de formation
- le Réseau national des Maisons des associations (RNMA)

RESULTATS ATTENDUS :

Collecte et mise à jour régulières de données sur la vie associative

- mise à jour du fichier des associations
- réalisations d'enquêtes par questionnaire
- regroupement et exploitation des données existantes (ville, MVA, administration)

Exploitation des données

- production et diffusion de documents présentant les évolutions de la vie associative locale
- organisation d'échanges avec les partenaires institutionnels sur le soutien à la vie associative
- animation de débats et conférences sur les thèmes abordés

CRITERES D'EVALUATION

- nombre et qualité des informations recueillies.
- partenariats réalisés avec les réseaux associatifs, l'Université, le RNMA.

- 1.2 - Créer un pôle d'accueil et d'orientation des associations et du public

ENJEUX

Grâce à ses nouveaux locaux, la Maison de la Vie Associative peut affirmer sa vocation d'accueil des Associations tant dans la forme d'échanges et de rencontres conviviales que pour leur permettre d'assurer la réunion de leurs instances (AG, CA , Bureau...) ou d'organiser les débats, conférences et formations nécessaires à leur enrichissement et à leur développement ;

Parallèlement, la Maison de la Vie Associative doit être un lieu de renseignement, de documentation et d'information repéré comme lieu ressource du milieu associatif.

OBJECTIFS

- Créer dans les nouveaux locaux, un espace d'accueil permettant d'être renseigné et orienté, et qui comprenne une documentation papier ainsi qu'un site internet.
Cet espace doit être conçu de façon à permettre aux responsables associatifs de se rencontrer sans formalisme.
Cette démarche est accompagnée par la DRDJS, DDVA qui a agréé la M.V.A comme « Pôle Ressources ».
- Aménager les salles de réunions de façon fonctionnelle en mobilier et en matériel de projection et sonorisation (vidéo-projecteur).
- Aménager les horaires pour améliorer l'accueil du public
- Rendre accessibles les locaux à usage associatif en dehors des heures de présence des salariés.

PARTENARIAT

- Ville de Dunkerque
- DRDJS NORD PAS DE CALAIS (DDVA)
- Conseil Régional
- Privés (Sociétés d'Assurances, Etablissements Bancaires, Associations spécialisées...)
- RNMA

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation de la fréquentation
- Développement des échanges
- Développement individuel des Associations

CRITERES D'EVALUATION

- Taux d'adhésion, de fréquentation, d'utilisation des salles

- 1.3 – mise en réseau

ENJEUX

De par sa nature, le secteur associatif n'a pas de frontières ni de limites déterminées, qu'elles soient géographiques ou thématiques. Les adhérents d'un lieu sont les habitants d'un autre et les questions de gestion et d'administration d'une association sont les questions d'une autre.

La Maison de la Vie Associative elle-même doit considérer son action au niveau de l'agglomération, de la Région et même nationalement. Elle a à s'enrichir de la pratique des autres et peut leur apporter sa contribution ;

OBJECTIFS

- Organiser des débats et rencontres sur des thèmes communs concernant le milieu associatif (manifestation grand public, conférence, forum...)
- Être reconnu par le milieu associatif pour en être légitimement représentatif.

PARTENARIATS

Local : Ville de Dunkerque, CUD, SIDF
Aduges
CCAS
Entreprendre Ensemble
Autres MDA (Grande Synthe, Gravelines...)

Régional : DRDJS DDVA
URACEN
FLASEN
MDA (Roubaix, Tourcoing)

National : RNMA

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mutualisation des pratiques
- Echanges d'information
- Optimisation des moyens

ÉVALUATION

- Nombre de contacts établis et initiatives concrets en découlant.

1.4 – Développer des outils d'échange et de mutualisation entre les associations

ENJEUX

Si le besoin en ressources des associations peut être satisfait par les services de la Maison de la vie associative, il peut l'être également en faisant appel aux ressources que peuvent se procurer les associations les unes aux autres.

Cette forme de réponse peut s'organiser à travers des dispositifs d'échanges et de mutualisation. Outre l'intérêt qu'elle représente en matière d'apport de ressources, son avantage est également de créer plus de solidarité entre les associations tout en mettant davantage en valeur les richesses souvent méconnues des associations et de leurs acteurs.

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS ATTENDUES

Afin de favoriser cette nouvelle dynamique interassociative, la MVA prendra des initiatives concrètes allant dans différentes directions :

1. mise en place de **parrainages**

Il s'agira de faciliter la mise en relations entre des associations naissantes ou fragiles avec des associations plus solides et expérimentées, afin d'aider au transfert de compétences des unes vis-à-vis des autres.

2. développement de la **mutualisation**

Grâce à la gestion de la base de données de la MVA, les associations pourront se communiquer leurs offres et leurs demandes en matière de logistique (prêt de locaux ou de matériel), de compétences (assistance pour la réponse à des demandes ciblées), ou d'emplois (création d'un groupement d'employeurs).

Cette mutualisation pourra aussi avoir pour support des annuaires régulièrement mis à jour recensant par exemples les compétences et le matériel que des associations accepteraient de partager avec d'autres.

3. développement de la **réflexion interassociative**

Cette formule pourra être développée par des animations telles que les ateliers de travail interassociatifs, ayant comme finalité l'échange de ressources et de besoins, la construction de réponses collectives sur un ou plusieurs thèmes et le montage de projets collectifs.

Elle pourra aussi prendre pour forme des cafés d'échange, à l'occasion desquels une association invitera dans ses locaux d'autres associations pour échanger sur une question commune.

CRITERES D'EVALUATION

- Analyse des fréquentations quantitatives des animations du projet (formations, animations).
- Analyse qualitative de la participation associative au projet (autonomie, investissements...).

1.5 - Organiser des temps forts et des évènements rassembleurs du monde associatif

ENJEUX

- Fédérer les associations dunkerquoises autour d'actions et de thèmes.
- Valoriser leur contribution à la construction de la démocratie et à la vie de la cité.
- Rendre visible l'action associative auprès du grand public.
- Permettre des moments de rencontres conviviales.

OBJECTIFS

Organiser une manifestation interassociative annuelle d'envergure en concertation avec ses acteurs.

RESULTATS ATTENDUS

Fédérer les énergies sur le fait associatif

PARTENARIAT

Le plus large possible

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ampleur de la Manifestation

II / M.V.A : CENTRE DE RESSOURCES ET MAISON DE SERVICES AUX ASSOCIATIONS

II – 1 - Développer un centre de conseil généraliste et de documentation

ENJEUX

De nombreuses associations se posent des questions, concernant tout le spectre du fonctionnement associatif, des questions basiques aux plus pointues.

Les associations sont, et seront de plus en plus, confrontées à la complexité juridique du monde associatif, à la difficulté de sa gestion, aux exigences de qualité qu'appelle un secteur de plus en plus professionnalisé.

La M.V.A doit être identifiée comme étant un pôle performant et accessible de ressources, de documentation et de conseil généraliste aux associations.

OBJECTIFS

Être un centre de ressources généraliste

- disposer sur place de l'ensemble des outils et données permettant de répondre à l'essentiel des questions du public ayant trait aux aspects généraux et transversaux de la vie associative :
 - ceux qui découlent du statut associatif (administration, gestion, responsabilité des dirigeants..)
 - modalités d'organisation des structures (vie démocratique, communication, méthodologie de projet, questions d'ordre technique...),
 - des mesures et réglementations spécifiques au secteur associatif (comptabilité, fiscalité, emploi...),
 - de l'organisation des réseaux associatifs et du secteur de l'économie sociale,
 - des évolutions des pratiques associatives et du positionnement des associations dans la cité,
 - ...

Être un centre de ressources performant

- au-delà de la pratique du conseil individualisé, la M.V.A engagera une diversification de ses services : développement d'une fonction de veille concernant les contraintes liées à l'administration, la gestion, la fiscalité, le juridique, les questions de responsabilité, l'organisation des structures et des ressources humaines ainsi qu'à la conduite des projets associatifs,
- Elle élargira son réseaux d'experts et de conseillers (avocats, fiscalistes, syndicalistes, universitaires...) susceptibles d'apporter des réponses aux questions posées.

Être un centre de ressources accessible

- création d'outils pédagogiques portant sur le fonctionnement associatif : statuts alternatifs, kits pratiques, tests à caractère ludique...,
- assistance aux associations en difficultés sous forme de diagnostic ou de médiation,
- formation et assistance aux acteurs de proximité pour assurer leur fonction d'accompagnateurs de la vie associative (Maisons de quartier...)

Être un centre de ressources communiquant

- diffusion d'informations par un « 4 pages » et par le site internet
- promotion de la fonction de centre de ressources en direction du grand public,

- organisation de permanences ouvertes au public.

L'accueil du public devra rechercher la simplicité et la convivialité.

PARTENARIATS

- Ville de Dunkerque,
- équipements de quartiers,
- réseau des Maisons des associations,
- collectivités territoriales et administrations (au niveau local, régional et national)
- spécialistes : avocats, architectes, fiscalistes,
- centres de ressources (Associations mode d'emploi, Juris associations..).

REALISATIONS ATTENDUES

- organisation de permanences juridiques par thèmes (statuts par exemple)
- mise en libre service d'un ensemble de fiches pratiques
- mise à disposition de documents consultables sur place
- création d'un « 4 pages »
- popularisation de la fonction de centre de ressources à l'occasion de l'organisation d'un événement informatif et formatif de type « salon (ou forum) de la vie associative »

FORMATIONS NECESSAIRES

Pour être en mesure de répondre de gérer ce Centre de ressources, il faut apprendre de nouvelles façons d'accueillir, de recevoir les demandes, de conseiller en même temps que d'améliorer ses connaissances sur la vie associative dunkerquoise. Des formations complémentaires devront être envisagées qui pourraient être élargies aux administrateurs volontaires : Droit, Gestion, Organisation...

EVALUATION DE CETTE ACTION

- inventaire exhaustif des ressources (documents, outils, partenariats)
- quantification des demandes satisfaites et insatisfaites
- questionnaires au public

II .2 - Renforcer la formation des acteurs associatifs

ENJEUX

Le fonctionnement du secteur associatif se « professionnalise » inexorablement au regard des responsabilités des dirigeants, vis-à-vis des adhérents (de plus en plus usagers) et des pouvoirs publics (de plus en plus rigoureux) et ce tant dans les domaines juridiques que financiers.

Assumer des responsabilités associatives ne peut donc plus se faire sans être conscient de ce que cela implique comme obligations, ni sans avoir en même temps la possibilité de se former ou de s'informer pour y répondre.

OBJECTIFS

- Apporter des conseils individuels
- Susciter les échanges de savoirs et d'expériences
- Etablir un projet de formations collectives

PARTENARIAT

- Ville de Dunkerque
- DRDJS / REGION / DDVA
- Réseau Associatif

RESULTATS ATTENDUS

Une participation importante selon l'intérêt et la demande suscités lors des rencontres préalables

CRITERES D'EVALUATION

Fréquentation

II -3 – Soutenir les capacités en communication des associations

ENJEUX

La communication est un moyen de développement et un outil de démocratie.

C'est aussi et surtout un moyen de valorisation et de reconnaissance de l'action des bénévoles. Il est donc important que les associations puissent communiquer sur leurs activités ou leur action, soit directement, soit par l'intermédiaire de la M.V.A.

OBJECTIFS

- Développer l'utilisation du site de la MVA et l'hébergement des minis sites associatifs
- Réaliser un « 4 pages » MVA
- Etablir des liens avec la presse locale écrite et radio, ainsi qu'avec les services communications de la Ville de Dunkerque et de la CUD
- Former les bénévoles et les personnels

PARTENARIAT

- Ville de Dunkerque
- CUD
- Voix du Nord
- Le Phare
- Europe 2
- Delta FM
- Radio Rencontre

RESULTATS ATTENDUS

- Meilleure connaissance de « l'action associative » par le grand public
- Incidence sur le développement des Associations et de la MVA
- Développement des échanges

CRITERES D'EVALUATION

- Taux des visites sur le site Internet
- Tirage du « 4 pages »

II .4 – Soutenir l'emploi associatif

ENJEUX

Le secteur associatif est un important porteur d'emplois, il est également créateur d'emplois et pourrait l'être encore plus.

Il est aussi un bon terrain de stages professionnels, scolaires ou universitaires. Il est encore un lieu de mise en œuvre de mesures telles que le C.I.V.I.S. ou le service volontaire, enfin il peut être un lieu d'exécution de peines de substitution (T.I.G...)

Mais cette opportunité de développement et de création de lien social peut, si elle est mal gérée, avoir de graves conséquences pour les structures ou leurs responsables, et donc, avoir l'effet inverse.

OBJECTIFS

- Former, informer et conseiller les responsables associatifs en droit social : formations collectives, conseils individuels, débats...
- Créer une veille juridique (Internet, 4 pages ...)
- Créer un service de comptabilité et de gestion des paies associatifs (ou s'adjoindre les compétences d'un service existant)
- Susciter l'emploi partagé

PARTENARIAT

- Ville de Dunkerque
- Entreprendre Ensemble / PLDESS
- CRES
- URSSAF / CRAM
- DDTE
- Cabinets spécialisés

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure prévention des risques « employeurs »
- Aide à l'évolution de l'emploi associatif

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Recueil de données chiffrées

PROJET ORGANISATIONNEL

I - LES INSTANCES STATUTAIRES

- ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est formée des représentants des Associations adhérentes à raison d'une personne par Association ainsi que six membres de droit :

- 4 élus désignés par le conseil municipal de la Ville de Dunkerque
- 2 personnes qualifiées désignées par le Maire de Dunkerque et des membres fondateurs.

- CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est formé de 16 membres :

- 12 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale répartis en quatre collèges thématiques de 3 membres
 - Culture, éducation
 - Sport
 - Action sociale, solidarité, santé, environnement
 - Animation, vie de la cité, échanges internationaux
- 2 membres élus désignés par le Conseil Municipal de Dunkerque parmi les quatre de l'Assemblée Générale
- 2 personnes qualifiées désignées par le Maire de Dunkerque à l'Assemblée Générale

- BUREAU

Le Bureau est désigné par le Conseil d'Administration. Il est composé de :

- 1 Président
- 1 ou plusieurs Vice Présidents
- 1 Secrétaire et s'il y a lieu un Secrétaire adjoint
- 1 Trésorier et s'il y a lieu un Trésorier adjoint